



MAIRIE DE
MONTREUX-CHATEAU
90130
Place de l'atre de Tassigny
Téléphone : 03.84.23.30.16
Télécopie : 03.84.23.30.78

ARRÊTÉ
N° 2025.0055

**de mise à l'enquête publique du projet
d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) et du projet d'institution d'un
périmètre délimité des abords (PDA)
autour du Monument historique de la
Motte castrale**

Monsieur le Maire de la commune de Montreux-Château,

VU

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et R.151-8 ;
- le code du patrimoine et notamment l'article L.621-31 ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;
- la délibération en date du 27 novembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définissant les modalités de concertation ;
- le débat en conseil municipal en date du 18 mars 2024 portant sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- la délibération en date du 27 mai 2025 arrêtant le projet de PLU et appliquant par anticipation la nouvelle nomenclature du règlement (articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme) ;
- la délibération en date du 27 mai 2025 donnant un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords (PDA) ;

CONSIDERANT

- les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique ;
- les avis des différentes personnes publiques consultées et l'avis n°BFC-2025-APP-003566 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale en date du 12 août 2025 ;
- la décision n°E25000084/25 en date du 19 septembre 2025 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon désignant Monsieur Jean-Pierre LEHEC en qualité de commissaire enquêteur et de Monsieur Gérard NERICH en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARRETE

Article 1 : Objet et date de l'enquête

Il sera procédé à **une enquête publique unique** portant sur :

- Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montreux-Château ;
- L'institution d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour du monument historique de la Motte Castrale.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours à compter du **lundi 03 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 05 décembre 2025 à 18h00**.

A l'issue de l'enquête :

- le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération approuvant le PLU sera publiée et deviendra exécutoire dès sa transmission au préfet et accomplissement des mesures de publicité.
- le Conseil Municipal donnera son accord sur le projet de PDA, un arrêté du Préfet de Région permettra la création du PDA. Le document sera ensuite annexé au PLU (au sein des servitudes d'utilité publique).

Article 2 : Caractéristiques principales du projet

La procédure d'élaboration du PLU concerne le territoire de la commune Montreux-Château. Le dossier de PLU comporte 6 pièces : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement, des annexes réglementaires et des annexes informatives.

Sur la base de son projet politique (PADD), qui traduit ses orientations pour le développement futur (horizon 15 ans), la commune Montreux-Château a élaboré son plan de zonage, en définissant les secteurs susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions et ceux qui conservent leur caractère naturel ou agricole. En parallèle, elle a édicté un règlement écrit qui s'applique dans chacun des secteurs délimités par le plan. Pendant toute la durée des études, la population a été associée à l'élaboration du PLU ; le bilan de cette concertation fait partie des pièces du dossier d'enquête publique.

Le projet de PLU de la commune Montreux-Château a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure au sein du rapport de présentation du PLU. La Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté a été consultée et a rendu son avis n°BFC-2025-APP-003566 en date du 12 août 2025.

Le dossier relatif au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a également été soumis pour avis aux différents services et organismes conformément aux articles L.153-16 et R.153-4 du code de l'urbanisme.

Le projet de périmètre délimité des abords (PDA) comporte un dossier de présentation comprenant une proposition de nouveau périmètre et un plan.

Le PDA a pour enjeux de prendre en compte une réflexion sur les Monuments Historiques : ses liens physiques, historiques, culturels et d'usages dans un souci d'homogénéité.

Article 3 : Coordonnées du maître d'ouvrage

Monsieur Michaël BRUN, Maire de Montreux-Château, responsable du projet, se tient (sur rendez-vous) à la disposition du public pour lui apporter toute précision sur ce projet.

Un rendez-vous peut être pris par téléphone au 03.84.23.30.16 ou par courriel à l'adresse suivante : mairie-montreux-chateau@wanadoo.fr

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E25000084/25 en date du 19 septembre 2025, Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Jean-Pierre LEHEC en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard NERICH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : Mesures de publicité

Quinze jours au moins avant le début l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, un avis faisant connaître au public l'ouverture de cette enquête sera publié sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6725/>

Il sera :

- affiché en mairie de Montreux-Château sur le panneau d'affichage habituel et sur un autre panneau d'affichage.
- publié sur le site internet de Montreux-Château : <https://station.illiwap.com/fr/public/90071> dans les mêmes conditions de délai et de durée.

Cet avis sera également, par les soins de M. le Maire de Montreux-Château, publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Territoire de Belfort (« Est Républicain », « La Terre de Chez Nous »).

Article 6 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

Le dossier relatif au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été soumis pour avis aux différents services et organismes conformément aux articles L 153-16 et R.153-4 du code de l'urbanisme.

Les dossiers d'enquête seront consultables pendant la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Montreux-Château, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :
le lundi, le mercredi et le jeudi, de 10h à 12h et de 15h30 à 18 h
le mardi et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 15h30 à 17h
et le samedi de 9h30 à 12h
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6725/> (Ce même lien est accessible depuis le site internet de la commune).
- sur un poste informatique accessible au public disponible en mairie de Montreux-Château aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Article 7 : Permanences et recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Montreux-Château aux jours et horaires suivants :

- le lundi 03 novembre 2025 de 9h à 12h
- le jeudi 13 novembre 2025 de 16h30 à 19h
- le samedi 22 novembre de 9h30 à 12h
- le vendredi 05 décembre de 15h à 18h

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Montreux-Château aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

- par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. Jean-Pierre LEHEC, Commissaire-enquêteur à la Mairie de MONTREUX-CHÂTEAU – 1 Place De Lattre De Tassigny – 90130 MONTREUX-CHÂTEAU, qui seront annexées au registre d'enquête,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6725@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet suivant pendant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/6725/>

Article 8 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 9 : Procès-verbal de synthèse

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet de PLU et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 10 : Rapports et conclusions du Commissaire enquêteur

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au maire ses rapports et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie des rapports et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le maire adresse, dès leur réception, copie des rapports et des conclusions à M. le Préfet du Territoire de Belfort.

Ces documents seront, pendant un an, tenus à la disposition du public à la mairie de Montreux-Château, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ils seront également consultables sur le site internet de Montreux-Château <https://station.illiwap.com/fr/public/90071> à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 11 : Notifications

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Montreux-Château, le 06 octobre 2025

Michaël BRUN
Maire de Montreux-Château



Transmis le :

Exécutoire le :

Notifié le :